



Municipalité d'Ormstown
5, rue Gale
Ormstown (Québec) J0S 1K0

AVIS PUBLIC (Aqueduc)

INTERDICTION D'ARROSAGE EN VIGUEUR

13 juin 2019 : En raison de fluctuations de notre système d'approvisionnement en eau potable et d'une forte demande, **l'utilisation extérieure de l'eau est maintenant permise de la façon suivante :**

Permis

- L'arrosage manual des jardins et des fleurs entre 20h et 6h du matin;
- Le remplissage des piscines à l'aide d'un seul boyau entre 20 h et 6h le matin;
- Le remplissage d'une nouvelle piscine est permis selon les modalités décrites au permis de construction d'une nouvelle piscine.

Interdit

- L'arrosage du gazon
- L'arrosage d'arbres, arbustes, haies, etc.
- Lavage d'un bâtiment, véhicule, stationnement, patio, etc.
- Toutes autres utilisations non énumérées

Cet avis entre en vigueur dès maintenant et sera maintenu jusqu'à nouvel ordre. La collaboration de tous est nécessaire afin de maintenir en tout temps une quantité minimale d'eau dans le réseau d'aqueduc.

Merci pour votre collaboration.



Municipalité d'Ormstown
5, rue Gale
Ormstown (Québec) J0S 1K0

PUBLIC NOTICE (Aqueduct)

WATERING RESTRICTIONS IN EFFECT

June 13, 2019: Due to fluctuations in our drinking water supply system and high demand, **outdoor use of water is restricted as follows:**

Allowed

- Manual watering of gardens and flowers between 8pm and 6am;
- The filling of pools with a single hose between 8 pm and 6 am;
- The filling of a new swimming pool is allowed according to the conditions described in the building permit issued for a new pool.

Prohibited

- Watering the lawn;
- Watering trees, shrubs, hedges, etc.;
- Washing a building, vehicle, driveway, patio, etc.;
- All other uses not listed.

This notice is effective immediately and will be maintained until further notice. The cooperation of everyone is necessary to maintain a minimum amount of water at all times in the aqueduct system.

Thank you for your collaboration.